

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Délibération n° CM2023\_50

Convocation du 4 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 26

Thème : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Incendie de la mairie-action en justice : autorisation donnée au maire de représenter la commune



L'an deux mil vingt-trois et le onze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme DOUHARD, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : M. FOURRIER qui a donné pouvoir à Mme PERRIN  
Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE  
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à Mme PRIET  
M. DE ABREU qui a donné pouvoir à Mme BRUNEL  
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO  
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme GILLOT  
M. JATOCHA qui a donné pouvoir à M. WACKENHEIM  
M. LABAUNE qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE  
Mme MARTIN-ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Madame Blandine GILLOT

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : JC LAGRANGE,

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que dans le cadre de l'incendie volontaire suite à émeutes en date du 29 juin dernier, un individu a été confondu. L'assurance de la collectivité, dans le cadre de la défense de ses intérêts et de ceux de la commune, a dépêché maître Corneloup, avocat à Dijon.

Suite à une audience en culpabilité, le coupable devrait être entendu par le juge au printemps 2024.

.../...

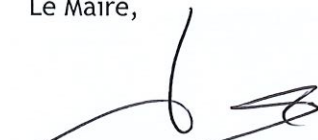
Afin de permettre la défense des intérêts de la commune devant la justice, sur proposition du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- donne mandat à Monsieur le maire pour représenter la collectivité devant toutes les instances judiciaires dans le cadre de ce dossier.

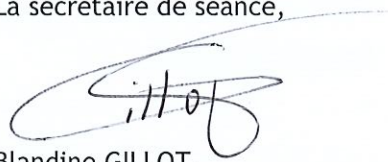
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

  
Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

  
Blandine GILLOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 18 décembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 21 décembre 2023